



ASSEMBLEE GENERALE

Vendredi 12 juin 2026

DEAUVILLE

Amphithéâtre Hôtel l'Amirauté

PROCES VERBAL

Les Clubs affiliés à la Fédération Française de Football et ressortissants de la Ligue de Football de Normandie étaient régulièrement convoqués pour les Assemblées Générales Ordinaire, le vendredi 12 juin 2026 au sein de l'amphithéâtre de l'Hôtel de l'Amirauté à Deauville.

L'Assemblée est placée sous la présidence de Romain FERET, Président de la Ligue de Football de Normandie.

Étaient notamment présents les membres du Comité de Direction, les représentants des Districts normands, les collaborateurs administratifs et techniques de la Ligue ainsi que les partenaires et invités de la Ligue.

Étaient excusés :

- Michel MALLET ;
- Philippe AUGIER, Maire de Deauville ;
- Hervé MORIN, Président de la Région Normandie ;
- Aline LOUISY-LOUIS, Vice-Présidente de la Région Normandie ;
- Nasr-Eddine RAHO, Président de l'Amicale Régionale des Educateurs ;
- Claude DELFORGE, Président de la LFA ;
- Adrien MONCOMBLE (DRAJES) ;
- Clara DEWAELE, Vice-Présidente chargée des Sports du Département du Calvados ;
- le Cabinet PEZANT, Helmet Sport ;
- Cédric BETTREMIEUX, membre du Comité Exécutif de la F.F.F.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1 – APPEL DES DÉLÉGUÉS – Kerstie ABERGEL, Directrice Générale de la L.F.N.

Les opérations de pointage, une fois effectuées, permettent de constater que le quorum fixé statutairement, pour l'Assemblée Générale Ordinaire : 1/3 au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le 1/3 au moins de la totalité des voix, est atteint de telle sorte que, sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, les délégués puissent valablement délibérer.

Sur un total de 638 Clubs affiliés, représentant un total de 4152 voix, 416 Clubs sont présents physiquement ou représentés par pouvoir (65.20% des inscrits), ceux-ci constituant un total de 2994 voix (72.11% des inscrits).

Kerstie ABERGEL ouvre officiellement cette assemblée et laisse la parole à Romain FERET pour l'introduire.



INTERVENTION DE Romain FERET, Président de la L.F.N.

Le Président ouvre l'Assemblée en saluant les représentants des clubs normands, les membres du Comité de Direction, les élus présents ainsi que l'ensemble des bénévoles qui œuvrent quotidiennement pour le football normand.

Il revient en préambule sur un courrier adressé aux clubs par les Présidents de District quelques jours avant l'Assemblée Générale. Sans s'attarder sur cette polémique, il souligne sa volonté de poursuivre le travail engagé depuis son arrivée à la tête de la Ligue et de se concentrer sur les projets au service des clubs.

Il tient à remercier particulièrement les salariés de la Ligue, les membres des commissions et les bénévoles qui ont œuvré durant cette saison malgré plusieurs postes vacants, notamment l'absence d'un juriste et de conseillers techniques régionaux.

Le Président présente ensuite plusieurs indicateurs traduisant les efforts engagés sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il met notamment en avant la baisse des frais kilométriques et des frais de restauration, permettant de dégager des économies au bénéfice des clubs.

Il conclut son intervention en souhaitant aux participants une excellente Assemblée Générale.



2 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 décembre 2025 – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la Ligue, rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2025 a été publié sur le site internet de la Ligue et transmis aux clubs le 14 avril 2026. Aucune observation n'ayant été reçue, il est proposé à l'Assemblée de procéder à son approbation.

VOTE n°1

Approbation du PV de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2025.

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 2295 voix
- Sont CONTRE : 565 voix
- Abstentions : 134 voix

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2025 est adopté à 80.24 % des suffrages exprimés.



3 – BUDGET PRÉVISIONNEL 2026/2027 – Éric RASTELL, Trésorier de la L.F.N.

Éric RASTELL, Trésorier Général de la Ligue, présente le budget prévisionnel pour la saison 2026/2027.

Il rappelle que l'augmentation de 3 € du coût de la licence, votée lors de la précédente Assemblée Générale, constituait une mesure applicable à l'ensemble de la mandature et qu'aucune nouvelle hausse n'est envisagée.

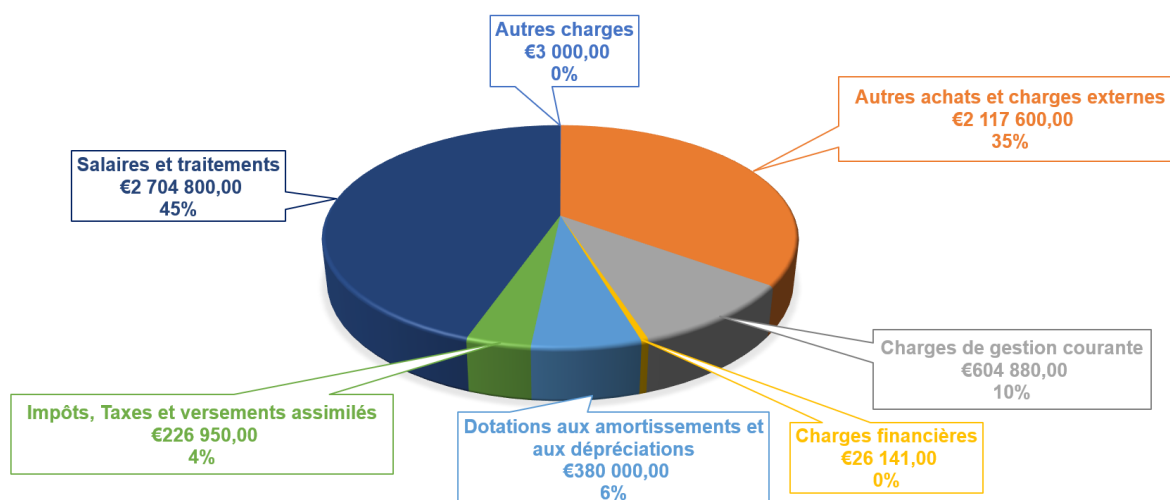
Le budget a été élaboré sur une hypothèse prudente de 110 000 licenciés, malgré un effectif actuel proche de 120 000 licenciés. Cette hypothèse permet de sécuriser les prévisions financières de la Ligue.

Le Trésorier souligne également :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- la réduction des frais de déplacement et de restauration ;
- l'optimisation de l'utilisation du Pôle Espoir ;
- le maintien et le développement des partenariats et subventions ;
- les effets de la création du Pôle Mixte.

Le budget présenté s'élève à un peu plus de 6 millions d'euros, contre environ 5,8 millions d'euros pour l'exercice précédent. Il vise un retour à l'équilibre financier grâce aux mesures d'économies engagées et à une gestion prudente des ressources.

• Charges prévisionnelles



➤ Achats administratifs

- Diminution liée à la prévision prudente sur le nombre de licenciés
- Toutefois, augmentation des frais liés au pôle espoirs (pôle mixte sur la partie médicale) et + 20 K€ sur les frais de carburant (passe de 145 K€ à 164 K€)

➤ Services extérieurs

- Des variations hétérogènes
 - A la hausse
 - Véhicules : + 5 K€ location, (recrutement d'un CTR donc un véhicule en plus), assurance (+8 K€) et entretiens
 - Logiciels informatiques : +11 K€ (facturation, sécurisation des RS, logiciels FFF, etc.)
 - Prévision de réparation sur le bâtiment et pôle : +20 K€
 - Honoraires : +18 K€ (principalement dû au pôle mixte)
 - A la baisse
 - Economie sur les photocopieurs (-9,5 K€)
 - Billetterie clubs pros (-16 K€)
 - Personnel extérieur (-53 K€)
 - Déplacements des commissions (-83 K€) – réunions en Visio
 - Réceptions (-45 K€) : dû aux réunions en Visio et économie également sur l'IR2F (une formation en moins)

➤ Impôts et Taxes (+20K€)

- Augmentation de la taxe d'apprentissage
- Contribution emplois travailleurs handicapés (*fourchette haute car dossier pour exonération partielle*)

➤ Salaires et traitements (+100 K€)

- Des économies ont été faites sur cette saison
 - Responsable juridique non remplacé
 - CTR non remplacé
 - Gel des salaires
- Des recrutements sont envisagés
 - Recrutement d'un CTR pour la saison prochaine
 - Recrutement d'une juriste spécialisée en droit du sport
 - Surveillants de nuit tous recrutés en interne (régularisation suite aux contentieux de la saison passée – horaires de nuit et impossibilité d'appliquer le régime d'équivalence) + saisonniers « licences » recrutés en CDD
- Répartition
 - Technique : 68%
 - Administratif : 32%

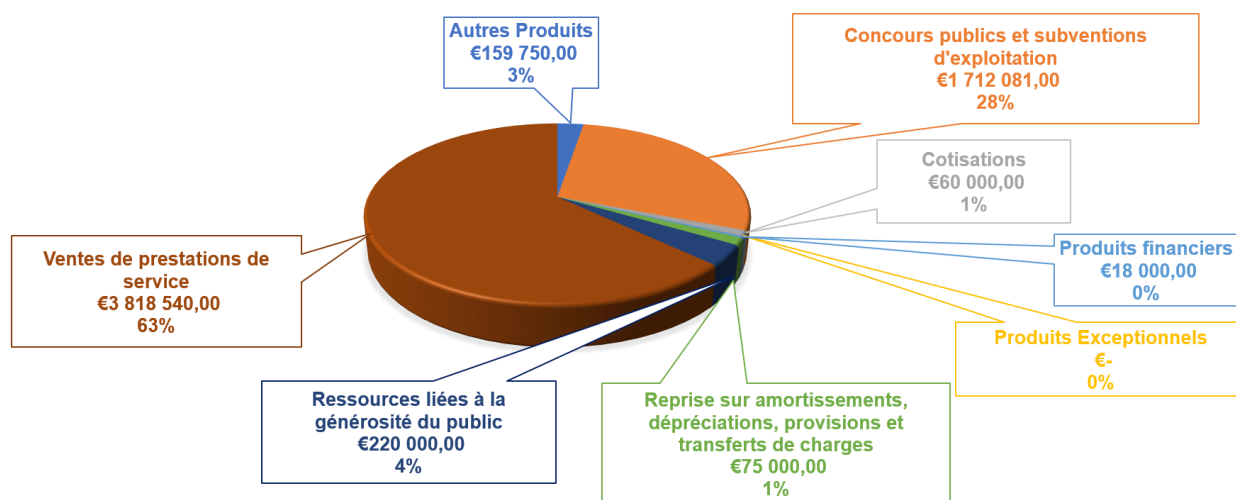
➤ Autres Charges

- Détail des Subventions aux Districts (530 K€)
 - 310 K€ pour la part licences
 - 220 K€ pour les CO LFA

➤ Un budget à l'équilibre

- Avec 6 063 K€ de produits contre 5 868 K€ en 24/25
- Avec 6 063 K€ de charges contre 6 503 K€ en 24/25

• Recettes prévisionnelles



➤ Recettes administratives

- **Licences : + 310 K€**
- **Amendes**
 - Prévission de 280 K€ (c/ 377 K€ en 24/25)
 - Souhait d'accompagner davantage les clubs sur les commissions liées aux statuts afin de diminuer les amendes
- **Stages**
 - 642 K€ (c/ 658 K€ en 24/25) – suppression d'une formation (RPMS)

➤ Subventions et Partenariats

- **Subventions en hausse**
 - + 190 K€ pour le pôle mixte
 - + 15 K€ pour la subvention de la Région
- **Partenariat en baisse**
 - Approche prudente
 - Discussion en cours mais contrats en cours de finalisation

➤ Autres produits

- **Prévission prudente avec une diminution de 16 K€**

✖ ✖ ✖ ✖ ✖

Intervention de Marc ROUTIER, Président du District de l'Eure de Football, indique s'exprimer au nom de l'ensemble des Présidents de District. Il rappelle qu'un courrier a été adressé aux clubs quelques jours avant l'Assemblée Générale afin d'attirer leur attention sur plusieurs sujets de préoccupation concernant la gouvernance et la situation financière de la Ligue.

Il déclare : « Je vais faire court puisque vous avez déjà reçu notre courrier cette semaine. Si nous avons pris l'initiative de l'adresser aux clubs, c'est parce qu'un certain nombre de dysfonctionnements, tant dans l'organisation que dans la gestion financière, nous interpellent depuis maintenant près de deux ans. Dans un premier temps, nous avons fait le choix de ne pas nous exprimer publiquement, mais l'ampleur des éléments constatés nous a conduits à réagir. L'année dernière, la Ligue a présenté un déficit de 644 000 €. Nous avons entendu les explications relatives aux économies réalisées, notamment une réduction d'environ 50 000 € sur les frais de déplacement, mais cela reste très éloigné du montant du déficit constaté. Dans le même temps, nous observons que le budget poursuit sa progression et qu'il a augmenté d'environ 10 % sur les deux dernières années. Il ne nous paraît pas normal qu'une structure ayant enregistré un déficit aussi important voie ses dépenses continuer à progresser de cette manière. Nous attendons également depuis deux ans l'audit financier de la Ligue qui avait été annoncé par le Président. À ce jour, nous n'en avons toujours pas vu les résultats. Chacun pourra naturellement se faire sa propre opinion sur ce sujet. »

Enfin, il attire l'attention des clubs sur les conséquences de la suppression de la subvention de fonctionnement historiquement versée aux Districts :

« La suppression de 50 000 € de financement pour chacun des cinq Districts représente un total de 250 000 €. Pour nos structures, cela correspond potentiellement à la suppression d'un emploi par District. Il nous semblait important de porter ces éléments à votre connaissance car ce sont les clubs qui sont souverains et qui prennent les décisions. Je vous invite à vous interroger sur l'utilité des techniciens de District qui interviennent quotidiennement dans vos clubs et sur les conséquences que pourrait avoir la diminution de ces moyens. Nous vous faisons confiance pour prendre votre décision en toute connaissance de cause. »

À la suite de l'intervention de Marc ROUTIER, Éric RASTELL prend tout d'abord la parole afin de répondre aux interrogations formulées concernant l'audit financier de la Ligue. Il déclare : « Concernant l'audit de la Ligue, il n'y a aucun sujet. L'audit sera réalisé. Il sera conduit par le cabinet Mazars. Vous aurez naturellement connaissance des résultats. Je souhaite rassurer tout le monde sur ce point. »

Romain FERET complète ensuite les réponses apportées : « Je veux simplement rappeler à Monsieur ROUTIER, qui est également membre de la Fédération, que la convention financière qui nous lie aujourd'hui à la Fédération Française de Football n'est toujours pas signée. Je rappelle également que cela ne fait pas deux ans que nous sommes en responsabilité, mais un an et demi. Concernant le déficit de 644 000 euros évoqué, les comptes ont été validés par le Commissaire aux Comptes ainsi que par la Fédération Française de Football. Ces chiffres correspondent à la réalité de la situation financière constatée à la clôture de l'exercice. Monsieur Varin m'a orienté vers le cabinet Mazars pour mener cette mission. La Ligue sera auditée et les conclusions de cet audit seront communiquées. Quant aux conventions financières, elles sont actuellement gelées dans l'attente des décisions qui seront prises par la Fédération ».

Samuel BRIGANTINO, Président du EVREUX FOOTBALL CLUB 27, indique comprendre les positions exprimées par les différentes parties mais souligne les difficultés rencontrées par les clubs pour appréhender la situation actuelle. Il regrette notamment les divergences observées entre la Ligue et les Districts et appelle à davantage de dialogue dans l'intérêt du football normand.

Il déclare : « Pour les clubs, il n'est pas toujours facile d'avoir une vision claire de la situation lorsque les deux instances qui nous représentent semblent afficher des divergences d'opinion. Sur le terrain, nous sommes confrontés aux réalités quotidiennes et nous avons besoin de pouvoir nous projeter. Nous attendons de nos instances qu'elles travaillent ensemble au service des clubs. »

Poursuivant son intervention, il exprime le souhait de voir les échanges reprendre entre les différentes composantes du football normand : « Nous ressentons aujourd'hui un désaccord entre la Ligue et les Districts. Personnellement, j'aimerais que le dialogue s'ouvre afin que des solutions puissent être trouvées. La finalité reste que nos clubs fonctionnent correctement et puissent continuer à se développer dans un climat apaisé. »

Évoquant les difficultés rencontrées par les clubs au quotidien, il ajoute : « Nous avons besoin que tout le monde se mette autour de la table pour échanger. Les règlements de comptes par courrier ou durant les assemblées générales ne sont pas agréables à vivre pour les clubs. Nous faisons tous beaucoup de kilomètres pour être présents et nous souhaiterions que ces sujets puissent être réglés en amont. »

Il rappelle également les enjeux auxquels sont confrontés les clubs amateurs et ceux évoluant au niveau régional ou national : « Beaucoup de clubs rencontrent aujourd'hui des difficultés. Les contraintes financières sont de plus en plus importantes et la gestion d'un club dépasse désormais largement le seul cadre sportif. Les clubs qui accèdent aux championnats nationaux doivent faire face à des exigences toujours plus fortes. Nous attendons donc des solutions concrètes et un accompagnement de la part de nos instances. »

Il conclut son propos en lançant un appel au rassemblement : « Ce que nous attendons avant tout, c'est que chacun travaille ensemble afin que la situation s'apaise et que nous puissions avancer sereinement durant cette mandature. Nous avons reçu cette semaine un courrier comportant des consignes de vote, ce qui n'est pas forcément agréable pour les clubs. Nous espérons simplement que les choses s'amélioreront dans les prochains mois. »

Eric RASTELL déclare : « Je suis tout à fait d'accord avec vous. De notre côté, la porte a toujours été ouverte. Les membres du Comité de Direction ont toujours été disposés à échanger avec les Présidents de District et à être à leur écoute. Nous nous sommes néanmoins souvent heurtés à une opposition systématique, qui correspond d'ailleurs aux éléments évoqués dans le courrier adressé aux clubs cette

semaine. Les clubs sont souverains. Vous êtes tous présidents ou dirigeants de club, vous savez gérer vos structures et prendre les décisions qui vous semblent les plus adaptées. Nous avons apporté les explications que nous souhaitions donner ; il appartient désormais aux clubs de se prononcer. Au niveau de la Ligue, la porte demeure ouverte aux Présidents de District. Nous sommes favorables à la poursuite des discussions dès lors qu'elles s'inscrivent dans une démarche constructive et dans l'intérêt des clubs. C'est cet objectif qui doit nous rassembler et guider nos échanges.»

Intervention de Sébastien DZIUK, Président de MUANCE FC, « nous avons entendu les explications relatives à la construction du budget et aux économies réalisées, notamment grâce à certains postes non remplacés. Pour notre club, nous avons malheureusement subi directement les conséquences de cette situation. Nous avons connu un manque de suivi tout au long de la saison et plusieurs de nos sollicitations sont restées sans réponse. Les clubs assument leurs obligations vis-à-vis de la Ligue et attendent en retour un accompagnement, des réponses et un suivi adapté. Nous sommes tous bénévoles et nous consacrons beaucoup de temps à nos structures. Nous avons besoin de pouvoir compter sur les services de la Ligue lorsque nous sommes confrontés à des difficultés. J'ai parfois eu le sentiment que les petits clubs étaient moins considérés que les plus grandes structures. Je ne formule aucune critique à l'égard des salariés de la Ligue, avec lesquels j'ai pu échanger et qui font leur travail dans un contexte difficile. En revanche, l'absence de certains moyens humains, notamment sur le plan juridique, nous a placés dans une situation délicate.

Nous avons parfois constaté des différences d'interprétation des règlements et obtenu des réponses différentes d'autres ligues. Cela peut générer de l'incompréhension et mettre les clubs en difficulté. Nous attendons davantage de clarté, de suivi et d'accompagnement sur ces sujets. Ces manques peuvent avoir des répercussions importantes pour les clubs. Dans notre cas, ils ont contribué à nous placer dans une situation très compliquée, avec des sanctions sportives et financières qui ont un impact direct sur notre fonctionnement. J'ai eu le sentiment de rester plus d'un mois et demi sans réponse malgré plusieurs relances. Lorsqu'un dossier présente des enjeux importants pour un club, il est essentiel que les échanges puissent avoir lieu dans des délais raisonnables. Les visioconférences constituent un outil utile, mais certains sujets nécessitent parfois de pouvoir se réunir autour d'une table afin d'échanger sereinement et de trouver des solutions. »

Eric RASTELL répond « Il n'y a pas de petits ou de grands clubs. Tous les clubs sont considérés de la même façon, quel que soit leur nombre de licenciés. Si effectivement nous avons connu un manque à ce niveau-là, nous l'assumons. Nous avons essayé de faire les choses du mieux possible dans le contexte qui était le nôtre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons prévu le recrutement d'un juriste pour la saison prochaine.

Évidemment, cela ne résoudra pas les situations qui se sont produites au cours de la saison écoulée. Nous en sommes conscients et nous ne pouvons que regretter les difficultés que cela a pu engendrer pour certains clubs, notamment pour le vôtre. Nous ne pouvons que nous excuser pour ce manque. Malheureusement, cette situation s'est produite cette saison. Nous ferons le nécessaire pour qu'elle ne se reproduise pas à l'avenir. Je suis conscient que cette réponse ne règlera pas les difficultés que vous avez déjà rencontrées, mais nous avons bien pris en compte les remarques qui viennent d'être formulées. »

VOTE n°2

Budget prévisionnel 2026/2027

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Sont POUR : 1344 voix
- Sont CONTRE : 1611 voix
- Abstentions : 39 voix

Le budget prévisionnel 2026/2027 est refusé à 54.52% des suffrages exprimés.

★★★★★

4 – PRÉSENTATION DES TEXTES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N.

• Statuts de la Ligue et des Districts

Roger DESHEULLES, présente la transcription obligatoire dans les statuts régionaux des décisions adoptées lors de l'Assemblée Fédérale de la FFF du 13 décembre 2025 :

- **Article 1 : Intégration du Code de conduite** de la FFF conformément aux préconisations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) et rappel de l'obligation de respect des règles déontologiques établies par le CNOSF et la FFF.
- **Articles 13.2, 13.4 et 15 : Éligibilité et incompatibilités au Comité de Direction et Président**
 - Inéligibilité et fin automatique de mandat pour toute personne frappée d'une condamnation définitive pour atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, détournement de fonds publics, favoritisme, etc.).
 - Incompatibilité de la fonction de Président ou Président Délégué de Ligue avec l'exercice de mandats de direction ou d'administration au sein d'entreprises assurant des prestations de services ou de fournitures pour le compte de la Ligue, de ses organes ou de ses clubs affiliés.
- **Transmissions comptables et financières** : Obligation pour la Ligue d'adresser à la FFF ses comptes arrêtés après approbation, et transmission immédiate de tout document administratif ou financier sur demande motivée de la FFF (anciennes dispositions des articles 18 et 23).

• Code Disciplinaire

- **Instruction (Article 9)** : Obligation désormais faite de communiquer au préalable le rapport de l'instructeur au licencié ou à la structure poursuivie avant la tenue de l'audition disciplinaire.
- **Aggravation des barèmes contre les incivilités envers les officiels (Article 13)** : Alourdissement des peines de suspension et introduction systématique de pénalités de retrait de points au classement pour les clubs d'appartenance en cas d'actes de brutalité, violences physiques constatées par ITT ou atteintes graves envers les arbitres et délégués.

5 – PRÉSENTATION DES TEXTES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU COMITÉ DE DIRECTION – Roger DESHEULLES, Secrétaire Général de la L.F.N. et Léo RIVIERE, Responsable du Pôle Sportif

Léo RIVIÈRE détaille les adaptations réglementaires validées par le Comité de Direction dans le cadre de ses compétences déléguées :

- **Engagements en Entente (article 39bis)** : Autorisation d'engager des équipes en entente au sein des compétitions régionales dites de développement (ex. U15 Féminines), ne donnant pas d'accès direct aux championnats nationaux.
- **Gestion des calendriers et des groupes** :
 - Formalisation de la procédure d'échange de groupes entre deux clubs d'une même division sur demande conjointe validée à la parution des poules.
 - Les demandes de modifications des dates de rencontres seniors doivent désormais être transmises au plus tard le lundi à 12 h 00 afin d'optimiser les désignations des arbitres et délégués bénévoles. Elles doivent être motivées et acceptées par l'adversaire et sont soumises à l'agrément de la Commission Régionale d'Administration des Compétitions. Les modifications de terrains ou d'horaires demeurent acceptées jusqu'à 48 heures avant le coup d'envoi.
- **Règlement de la Coupe de France (Tours régionaux)** :
 - **Infrastructures (article 6.2.3)** : Pour les 2 premiers tours, possibilité d'utiliser des terrains non classés FFF à condition de disposer d'une main courante (fixe ou

provisoire) continue côté vestiaires, de deux vestiaires joueurs et un vestiaire arbitre disposant chacun de douches indépendantes, ainsi qu'une surface de 90M x 60M minimum .

- **Billetterie (Article 6.5)** : Délivrance obligatoire d'un quota minimal de 20 invitations gratuites par le club recevant au club visiteur.
- **Championnats et Coupes Futsal (U18, Féminines, Séniors – Article 8)** : Alignement de la séance de tirs au but sur le format traditionnel (série de 5 tirs puis mort subite) au lieu de la mort subite directe. Intégration des règles applicables à la phase d'accession régionale futsal.

- **Bilan d'étape de l'expérimentation U12/U13 Élite**

Clément LEREBOURG, CTR PPF, présente le bilan technique de la phase expérimentale menée sur les catégories U12/U13. Il souligne que l'objectif prioritaire résidait dans l'apaisement des comportements au bord des terrains et l'amélioration de la formation des jeunes pratiquants. Malgré des réticences initiales, les retours concertés avec les éducateurs confirment une évolution positive dans le jeu et les attitudes. L'instance envisage la poursuite du dispositif en exigeant un accompagnement renforcé par des éducateurs qualifiés (titulaires du BMF ou en formation), sans logique d'élitisme fermé.



6 – PRÉSENTATION DES TEXTES DU DOMAINE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SOUMIS AU VOTE, Pierre-Charles BINET et Viano MENDES, Membre du Comité de Direction et Léo RIVIERE, Responsable du Pôle Sportif

Roger DESHEULLES rappelle que le Comité de Direction a mandaté un groupe de travail afin d'étudier et présenter un projet de réforme des compétitions masculines seniors. Celui-ci s'est réuni à 5 reprises et sa composition était la suivante :

- 2 membres du Comité de Direction : lui-même et Viano MENDES
- Un membre de la Commission Régionale d'Administration des Compétitions : Denis ROUXELIN
- Un représentant par District
 - 61 : Bruno BECHET
 - 50 : Jean LUCAS
 - 14 : Olivier DELILLE
 - 27 : Patrice LECHER
 - 76 : Jean-Luc LEBRUN
- Un représentant de l'Amicale des Educateurs : Nasr-Eddine RAHO
- Un représentant des clubs par niveau :
 - Club de R1 : DUFOUR Laurent – Asptt Caen
 - Club de R2 : BELLENGER Regis – Olympia'caux
 - Club de R3 : TESSIER Jérôme – S.S Domfrontaise
- 3 salariés de la Ligue :
 - Fredy FAUTREL
 - Pascal LAFLEURIEL
 - Léo RIVIERE

Pierre-Charles BINET et Viano MENDES exposent les travaux du groupe de travail régional.

Constat initial

- L'ensemble des championnats de plus haut niveau régional (féminins, jeunes, futsal) s'articule autour d'une poule unique, le R1 Senior masculin faisant figure d'exception.
- Constat d'un affaiblissement de la représentation normande avec 9 relégations de National 3 subies en deux saisons.
- Nécessité d'élever l'exigence sportive pour préparer les accédants normands aux contraintes du niveau national et de la DNCG.

Objectifs

- Dynamiser : Réduire le nombre d'équipes en haut de la pyramide pour augmenter le niveau
- Ne pas réduire de manière importante la base de la pyramide
- Préparer nos clubs au championnat National 2
- Favoriser l'attractivité
- Harmoniser avec les autres niveaux REG 1

Cadre réglementaire

Conformément aux directives fédérales, la restructuration s'inscrit dans deux contraintes réglementaires majeures :

- **3 niveaux régionaux maximum** (Régional 1, Régional 2, Régional 3)
- **14 équipes maximum par groupe** pour garantir un calendrier soutenable et cohérent avec les coupes.

Propositions soumises aux suffrages :

- **Scénario 1** : Création d'une poule unique de R1 à 14 équipes ; 3 groupes de R2 à 14 équipes ; Maintien de 8 groupes de R3 à 12 équipes (engendrant 16 relégations vers les Districts).
- **Scénario 2** : Création d'une poule unique de R1 à 14 équipes ; 3 groupes de R2 à 14 équipes ; Passage à 9 groupes de R3 à 12 équipes (impact très faible pour les Districts, limité à 4 relégations réparties sur les 5 départements).
- **Option 3** : Maintien de la pyramide actuelle (Statut quo).

Intervention de Sébastien DZIUK, Président de MUANCE FC, « Concernant la volonté affichée d'accroître la compétitivité de la R1 et de la National 3, quel est le constat réel des descentes cette saison ? À cet instant, très peu, voire aucun club normand ne subit de relégation sportive directe depuis la N3. Sur le terrain, en dehors du SU DIVES CABOURG FOOTBALL, nos clubs normands sont parvenus à se maintenir. Ne devrions-nous pas nous réjouir de cette situation et reconnaître la qualité du travail accompli dans notre région ?

Restreindre la R1 revient également à privilégier une élite financière au détriment des clubs qui misent sur la formation. L'exemple de clubs plus modestes, comme l'USC MEZIDON FOOTBALL qui a évolué deux ans en R1, démontre combien un tel parcours dynamise un village et valorise les jeunes. En fermant ce niveau aux quatorze plus gros budgets, nous nous éloignons des fondements du football populaire. Enfin, les clubs expriment une réelle lassitude face à la répétition continue des réformes. La stabilité est indispensable. Avec un tel resserrement de la R1, plusieurs clubs se sauront déjà condamnés à la relégation dès le mois de décembre, ce qui retirera toute attractivité à la compétition. »

Réponse de Léo RIVIERE : « Aujourd'hui, nous comptons deux descentes potentielles avec le SU DIVES CABOURG FOOTBALL et le HAVRE CAUCRIAUVILLE S., bien que les classements restent suspendus aux décisions définitives des instances fédérales et de la DNCG.

Le cas du F.C. ST LO MANCHE est très instructif : la DNCG a durci ses règles, et préparer nos clubs pour l'avenir dépasse le cadre purement sportif. Il s'agit d'accompagner leur structuration face aux exigences administratives et financières. Notre objectif est de faire rayonner nos clubs au niveau national, tout en élargissant la pyramide en dessous pour permettre au plus grand nombre de pratiquer en R2 et en R3. »

Réponse de Pierre-Charles BINET : « L'accès au niveau National nécessite en effet une structuration renforcée pour valider et entériner les montées, et la Ligue a pour rôle d'accompagner les clubs dans cette démarche.

Concernant la formation, l'accès à la R1 reste ouvert à tous sans aucun quota. Le projet d'un club formateur n'est en rien un frein : le F.C. ST LO MANCHE s'est par exemple maintenu il y a deux ans en alignant dix joueurs formés au club sur onze en fin de saison. Nous n'interdirons jamais l'accession à un club formateur. »

Intervention de Denis PREVEL, dirigeant de l' U.S.F. FECAMP : « Au-delà de l'aspect sportif, l'évolution de la Régional 1 va exiger des moyens financiers considérables. Nous constatons déjà au quotidien, en R2, en R3 et même en District, une surenchère pour attirer les meilleurs joueurs. N'y a-t-il pas un risque majeur que cette réforme accentue cette fuite en avant financière et mette en péril la santé budgétaire des clubs ? »

Réponse de Pierre-Charles BINET : « La Commission Régionale de Contrôle des Comptes (CRCC) jouera pleinement son rôle de régulateur et de gendarme financier. Par ailleurs, sur le plan logistique et financier, les simulations effectuées pour la Régional 3 mettent en évidence une réduction du kilométrage parcouru par les clubs. »

Réponse complémentaire de Léo RIVIERE : « La recherche des meilleurs joueurs s'observe déjà dès les catégories de jeunes (U12 à U14) et jusqu'au niveau départemental. Le niveau général va s'élever et les clubs chercheront à renforcer leurs effectifs, mais je ne pense pas que la surenchère financière s'aggrave de manière significative par rapport à ce que nous connaissons aujourd'hui. »

Réponse de Viano MENDES : « Nous avons eu la chance cette saison de n'avoir qu'un seul club en position de relégation directe, mais la situation a été critique jusqu'à la dernière journée. Nous ne pourrions pas compter sur cette opportunité chaque année.

Par ailleurs, nous ne faisons pas que de l'élite. La création d'un neuvième groupe de Régional 3 apporte de la stabilité à la base de la pyramide. Pour des clubs ancrés dans leur territoire, cette lisibilité est un gage de sérénité pour échanger avec les municipalités et moderniser progressivement les infrastructures. Nous proposons des solutions équilibrées pour le haut et le bas de la pyramide. »

Intervention d'Olivier LE BARS, Président de ST MARCEL F. : « Évoluer en Régional 1 constitue un formidable élan pour nos collectivités. Lorsque l'équipe première rayonne à ce niveau, les communes réagissent et réalisent les investissements nécessaires sur les infrastructures.

Permettre aux clubs plus modestes d'accéder au niveau régional contribue à leur développement, à la fidélisation des licenciés et à l'affluence dans nos stades. Si le plus haut niveau régional devient inaccessible, les collectivités risquent de ne plus investir et de réserver leurs équipements aux plus grands clubs. »

Réponse de Viano MENDES : « C'est précisément l'esprit de notre démarche : proposer un haut de pyramide compétitif tout en offrant à un grand nombre de clubs la possibilité d'évoluer au niveau régional. Le groupe de travail a réfléchi en ce sens pour apporter la meilleure réponse possible aux attentes des territoires. »

Intervention Joël LEVEQUE, Président de l'ET. S. DU PLATEAU FOUCARMONT REALCAMP : « Un président ne doit pas mettre son association en péril financier sous prétexte d'évoluer en R1 ou en R2. Évoluer au niveau régional depuis trente ans au sein de petites communes, avec 260 licenciés et une subvention modeste, exige une gestion responsable. Il faut cesser de céder aux exigences financières et se concentrer sur les valeurs du bénévolat et du terrain.

Que nous jouions en R1, en R2 ou en District, l'important est de continuer à pratiquer le football, de respecter nos spectateurs et de raisonner sereinement sur le long terme, sans faire porter le coût de dérives financières sur nos concitoyens. »

VOTE n°3

Choix du scénario de réforme des championnats Seniors Masculins

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

- Scénario 1 : 182 voix
- Scénario 2 : 1191 voix
- Maintien : 1565 voix

L'Assemblée Générale se prononce pour le maintien de l'organisation actuelle des compétitions seniors masculines.

INTERVENTION de François CAULIER, Directeur Territorial de la SACEM Basse Normandie

François CAULIER rappelle le cadre juridique du droit d'auteur et des droits voisins, visant à assurer la juste rémunération des créateurs. Il présente la convention partenariale simplifiée conclue avec la FFF au bénéfice des clubs amateurs, déclinée en 3 forfaits annuels gradués selon le nombre d'animations festives organisées (de 1 à 6 manifestations par saison, pour des événements dont l'entrée est inférieure à 20 € et le budget sous 3 000 €). Il invite les dirigeants à utiliser les outils de déclaration en ligne et rappelle la mise à disposition des interlocuteurs des délégations de Caen et Rouen.

Saison 2026/2027	FORFAIT ANNUEL PAR LICENCIÉ HT*								
	Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, 1 animation par an** et par club			Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 3 animations par an** et par club			Musique dans la pratique sportive, sonorisation des locaux du club, jusqu'à 6 animations par an** et par club		
	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF	Tarif général	Tarif réduit	Tarif FFF
Clubs de foot amateurs	0,58 €	0,46 €	0,42 €	1,14 €	0,91 €	0,83 €	1,93 €	1,54 €	1,40 €
Minimum annuel par club	140,15 €	112,12 €	102,03 €	228 €	182,40 €	165,98 €	425,91 €	340,73 €	310,06 €

La Sacem en Normandie : deux équipes à votre disposition

SITE DE CAEN

Votre interlocuteur : Aline QUEREY

☎ 02 90 92 21 30

✉ dl.caen@sacem.fr

📍 4 bd Georges Pompidou
14000 CAEN

SITE DE ROUEN

Votre interlocuteur : Mathieu BECKERS

☎ 02 90 92 22 40

✉ dl.rouen@sacem.fr

📍 3 rue Alain Blanchard
76000 ROUEN

CLOTURE de Romain FERET, Président de la L.F.N.

Le Président Romain FERET reprend la parole pour clore la séance. Il adresse ses remerciements aux délégués des clubs pour leur présence, ainsi qu'aux élus du Comité de Direction et aux équipes salariées de la Ligue pour leur investissement quotidien.

Il donne rendez-vous aux membres de la Ligue lors de la prochaine Assemblée Générale de novembre au cours de laquelle seront présentés les comptes définitifs de l'exercice arrêté au 30 juin 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président,

A stylized signature consisting of a single continuous line that forms a loop and ends with a long horizontal stroke.

Romain FERET

Le Secrétaire Général

A complex signature with multiple overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Roger DESHEULLES

Les éléments visés par le présent Procès-Verbal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Judiciaire de Caen. La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la publication du présent Procès-Verbal sur le site internet de la L.F.N. (www.normandie.fff.fr), dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport.